

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/160

**Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement "Fonds Publics et Territoire" avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne au titre des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP)**

#### Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 15 mai 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

\* Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°1

\*\* Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°1

\*\*\* Arrivées à 18h47 avant le vote du point n°1

\*\*\*\*A quitté la séance à 21 h 00 en confiant son pouvoir à S. Raffalli avant le vote du point n°11

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils\*\*\*, Marcus M'Boudou, Souad Medani\*\*\*\*, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier\*\*\*, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémita Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nejla Toptas\*, José Peres, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Gilles Melin, Annabelle Mallet à Fabrice Deraedt, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani jusqu'à son départ à 21h puis à Noureddine Siana, Pierrick Brousseau à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à José Peres, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
21 mai 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/160

**Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement "Fonds Publics et Territoire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne au titre des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP)**

Petite Enfance

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Dounia LEBIK, Conseillère municipale déléguée chargée de la Petite enfance,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.214-7, D.214-7 et D. 214-8,

**VU** l'arrêté du 31 août 2021 définissant le référentiel applicable aux Equipements d'Accueil du Jeune Enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage et précisant les modalités de transmission des disponibilités d'accueil en EAJE,

**VU** l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 14 mai 2025,

**CONSIDERANT** l'intérêt de lever les freins d'un retour à l'emploi en proposant une place en crèche aux parents de jeunes enfants inscrits dans une démarche active de retour à l'emploi,

**CONSIDERANT** le partenariat entre la ville, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et France Travail permettant la mise en œuvre du dispositif des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle », labellisées « AVIP »,

**CONSIDERANT** l'intérêt et la nécessité pour la ville d'obtenir les subventions de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

2025/

### APRÈS DÉLIBÉRATION

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement "Fonds Publics et Territoire" avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne au titre des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) et tous les documents subséquents afin de percevoir la subvention de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 26 MAI 2025

Publié le : 27 MAI 2025

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux  
mois à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

Signé électroniquement par :  
STEPHANE RAFFALLI  
Le 26/05/2025 à 13:13

